Conseil Municipal

Séance publique du 05 avril 2017

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMPTE RENDU SOMMAIRE

affiché le 12 avril 2017 et publié sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales.
L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

Après l'appel des conseillers municipaux par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire,

Sont présents :

Mesdames Julia ARNAUD - Patricia DEMAS – Michèle DELORME - Marie-Thérèse MORINA - Jacqueline ROSTAN – Viviane TROCELLO

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO –- Dominique FICARA - Jean-Robert LUCCIONI - Jean-Claude NIEL - Yann PRIOUT - José TOMICO

Sont excusés :

Mesdames Régine DEREPAS - Stéphanie FECHINO (Pouvoir à Jean-Claude NIEL)
Magali IMBERT (pouvoir à Jacqueline ROSTAN).
Monsieur Max BISCROMA - Franck EMELINE (Pouvoir à Dominique FICARA) - Lionel FERRAN

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 00

Secrétaire :

M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

- ooo 0 ooo-
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Etat civil :

Mme le Maire porte à la connaissance des membres présents les évènements de l'état civil survenus depuis la dernière séance du Conseil Municipal avec :

Les décès :

- Mme Marcelle TEISSEIRE
- M. Jean TRUCHI
- M. Alain GIORDANO

Mme le Maire adresse en son nom, en celui du conseil et du public présent toute son affection et sa solidarité aux familles touchées par ces deuils. Une minute de silence est observée afin de leur rendre hommage.

Les naissances :

- **Kaïs** au foyer de Mme Anissa MAGHRAOUI
- **Léo** au foyer de Mme Sylvie BORGOBELLO & et de M. Frédéric WEBER
- **Elise** au foyer de Mme Eileen DEREIMS et de M. Christophe POTOINE

- ooo 0 ooo-

ORDRE DU JOUR

➢ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2017

ADOPTÉ A l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➢ Finances :

✓ Approbation du compte de gestion 2016 tel que suit :

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 472 910.69 €
RECETTES	1 855 830.52 €
EXCEDENT REEL 2016	382 919.83 €
EXCEDENT A REPORTER 2015	391 617.13 €
EXCEDENT GLOBAL 2016 (A)	**774 536.96 €**

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	981 062.26 €
RECETTES	1 319 097.25 €
EXCEDENT 2016	338 034.99 €
DEFICIT A REPORTER 2015	105 799.50 €
EXCEDENT GLOBAL 2016 (B)	**232 235.49 €**

(A+ B) RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE = 1 006 772.45 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Approbation du Compte Administratif 2016

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire précise que le Maire peut présenter le compte administratif mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote. Pour ce faire, elle propose aux membres présents de désigner Mme Michèle DELORME, Conseillère Municipale, doyenne de l'assemblée, en qualité de Présidente de séance.
Après la présentation des documents comptables et que Mme le Maire ait quitté la séance, le compte administratif 2016, parfait reflet du compte de gestion, est donc approuvé comme suit :

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 472 910.69 €
RECETTES	1 855 830.52 €
EXCEDENT REEL 2016	382 919.83 €
EXCEDENT A REPORTER 2015	391 617.13 €
EXCEDENT GLOBAL 2016 (A)	**774 536.96 €**

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	981 062.26 €
RECETTES	1 319 097.25 €
EXCEDENT 2016	338 034.99 €
DEFICIT A REPORTER 2015	105 799.50 €
EXCEDENT GLOBAL 2016 (B)	**232 235.49 €**

(A+ B) RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE = 1 006 772.45 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
MME LE MAIRE N'A PAS PARTICIPE AU VOTE

✓ Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2016

Mme le Maire propose au vote du Conseil Municipal l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2016 *comme suit :*

** 1068 Réserve d'investissement : 362 124.90 €*
** 002 Excédent de fonctionnement : 412 412.06 €*

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Vote des taux des taxes communales

Mme le Maire tient à signaler qu'il n'y a pas d'augmentation des taux depuis 2013. Elle propose au Conseil Municipal, pour 2017, de maintenir les taux en vigueur afin de ne pas augmenter la pression fiscale des familles. Les taux des impositions directes, retenus sur le Budget Primitif 2017, résultat d'une gestion rigoureuse des deniers publics, sont donc votés tels que suit :

Taxe d'habitation : 11.57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.33 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ Vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances en date du 03 avril 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**2 023 320.06 €**	**2 023 320.06 €**
Section d'investissement	**3 048 223.28 €**	**3 048 223.28 €**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Pour mémoire, Mme le Maire rappelle que près d'un million d'euros a été consacré à l'investissement pour l'année 2016.

➢ Travaux :

- Point sur les travaux en cours

Terrain multisports :

Les travaux du lot n°1, confiés à l'entreprise gilettoise SHTP ont commencé. Quant aux lots 3, 4 et 5, l'analyse des offres par le bureau d'étude se poursuit.

Maison 6 impasse du Pré :

La rénovation de l'appartement existant ainsi que l'aménagement d'un studio en rez-de-jardin sont estimés à la somme de 135 000 €. Cette opération sera intégralement financée par des fonds propres et un emprunt. A cet effet, Mme le Maire rappelle que l'amortissement et les intérêts prévus, sur une durée de 20 ans, s'élèvent au total à la somme de 13 760 €, et seront compensés par les loyers.

Une consultation auprès des entreprises sera lancée très prochainement

Aménagement d'un promontoire Rue de la Beaume de Chemin :

Le démarrage de cette opération est prévu durant la 3ème semaine du mois d'avril pour se terminer fin mai 2017.

Maison 6 rue du Collet (ex BINARELLI)

Les travaux de rénovation sont terminés et le logement loué depuis le 1er avril 2017.

Quant à l'aménagement des caves, les travaux doivent se poursuivre par le remplacement de la porte d'entrée par une porte vitrée et l'agrandissement d'une fenêtre et ce, afin de gagner en clarté.

Gite de la Parra et Ancien presbytère :

Des travaux de rénovation sont programmés portant sur la VMC ainsi que sur le remplacement de gouttières. L'appartement de la Parra sera retiré à la location gérée par les Gîtes de France pour être mis en location à l'année.

- **Dotation de soutien à l'investissement local – création d'une salle de sports au quartier «Les Espauvettes»**

  Délibération est prise afin de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 110 000 € et ce, pour la création d'une salle de sports au quartier «Les Espauvettes». Seront également sollicités le Conseil Régional PACA au titre du FRAT ainsi que le Conseil Départemental selon le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-après :

CHARGES		PRODUITS	
Montant HT	960 000 €	Etat Dotation de soutien à l'Investissement Local	110 000 €
TVA 20 %	192 000 €	Conseil Régional PACA au titre du FRAT	200 000 €
		Conseil Départemental	200 000 €
		Dotation métropolitaine 2017 & 2018	220 832 €
		Part communale + T.V.A	229 168 € 192 000 €
Total TTC	1 152 000 €	Total	1 152 000 €

La dotation de solidarité versée par la Métropole Nice Côte d'Azur, pour les années 2017 & attendue pour 2018, sera affectée à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- **Dotation départementale d'Aménagement – Création d'un jardin de plantes anciennes**

  Mme le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention adressée à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), n'a pas été retenue.
  Délibération est donc prise afin de modifier le plan de financement établi initialement et de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental des A.M son soutien au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement qui s'élève, cette année, à la somme de 75 000 €.

  Plan de financement prévisionnel :

CHARGES		PRODUITS	
Montant H.T	157 585.00 €	Conseil Départemental Dotation départementale d'Aménagement	75 000.00 €
TVA 20 %	31 517.00 €	Part communale + T.V.A	82 585.00 € 31 517.00 €
Total TTC	189 102.00 € €	Total	189 102.00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Affaires foncières :
  - Projet d'acquisition des parcelles cadastrées Section B
    - n° 390 et 391 appartenant à M. Georges SCOFFIER et à la hoirie GIAUSSERAN
    - n° 389 et 403 appartenant à M. André SCOFFIER

  Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

- Environnement - Tourisme :
  - Candidature au programme Leader 2014-2020 portée par le PNR des Préalpes d'Azur et le Pays Vallée d'Azur Mercantour

    Délibération est prise afin de candidater au programme Leader 2014-2020 porté par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et le Pays Vallée d'Azur Mercantour. Ce projet appelé «Grand Parcours des Baoux» concerne la création d'un axe d'itinérance permettant de structurer les activités de pleine nature et d'en faciliter un développement maîtrisé, économique et avantageux tenant compte des usagers actuels, et respectueux du patrimoine, du paysage et de la nature. La dépense prévisionnelle de ce programme qui intéresse les communes de Gilette, Le Broc, Carros, Saint-Jeannet, Gattières, Vence est de 40 000 € dont à 8 000 € à la charge des communes co partenaires, soit une participation de 760 € pour Gilette

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

  - Arrêté municipal portant réglementation des sites de dépôts des encombrants

    M. Alain CARNINO, Conseiller Municipal, en charge du dossier, a rencontré les services de la Métropole Nice Côte d'Azur afin d'apporter une solution au problème épineux et récurrent du dépôt des encombrants sur le domaine public et plus particulièrement au quartier de la Sénégoge.
    La réflexion se poursuit.
    Seuls, des procès-verbaux d'infraction pourront enrayer ce phénomène, mais en l'absence de police municipale, il sera très difficile de palier les agissements de certains irrespectueux de notre environnement.
    Un arrêté municipal sera pris portant règlementation des sites de dépôts des encombrants sur le domaine public.

- Métropole Nice Côte d'Azur : création d'un réseau de «référents tournages»
  - Désignation d'un conseiller municipal

    Délibération est prise afin de désigner Mme Julia ARNAUD en qualité de «référente tournage». Sa mission sera d'accompagner la mise en place de plans de travail souhaités par les productions sur le territoire communal en assurant le suivi des démarches administratives auprès des différents services municipaux compétents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Urbanisme :
  - Présentation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

    M. Yann PRIOUT, 1er Adjoint au Maire, dresse la liste des modifications présentées dans ce dossier.

    Il s'agit de :

    1. Quartier «La Collebelle» - Création d'une aire de camping de catégorie «Aire Naturelle»
    2. Terrains dits du Pont-Charles-Albert/la Madeleine - Création d'un sous-secteur dans la zone Naturelle, dénommé Ns où seuls les aménagements légers liés au projet d'intérêt collectif de type terrains de sports (sans construction), aire de piquenique seront autorisés.
    3. Suppression de l'emplacement réservé n° 10 au bénéfice de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'aménagement d'une voie et la création d'un parking.
    4. Création d'un emplacement réservé n° 14 pour répondre aux besoins de stationnement sur la commune. Il s'agit du secteur de la Fuont/Hubac de la Fuont situé à proximité immédiate du parking dit «de la Croix»

- Personnel communal :
  - Création d'un emploi temporaire pour accroissement d'activité

    Pour répondre aux besoins liés à un accroissement d'activités (rédaction du bulletin municipal, organisation des festivités et des vernissages durant la saison estivale, préparation du Marché de Noël, mise en place de la navette «commodités» à titre expérimental pour les séniors, etc...), délibération est prise afin de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, à compter du 1er juillet 2017 – pour une période de 6 mois – durée hebdomadaire : 30 H de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Communications :

- **Bulletin municipal** – Actuellement en cours, Mme le Maire invite les conseillers municipaux à y participer.

- **Borne tactile d'informations** – Une équipe composée de conseillers municipaux, avec la participation, de la société MICRO ASSIST élaborent le programme d'information qui sera communiqué. Il en est de même pour l'actualisation du site Internet Gilette06.

➢ Affaires sociales :

- **CPAM & MSA : Ateliers Séniors**

Avec le soutien de la Mutualité Sociale Agricole, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place durant les mois précédents des ateliers «Bien vieillir» destinés aux Séniors.
Ces ateliers se poursuivent durant le mois d'avril en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance en présence d'un professionnel de santé.

- **Création de la navette «Commodités»**

Mme le Maire informe l'assemblée de la volonté du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la commune de Gilette de mettre en place, dès le 1er avril 2017, une navette «Commodité» à titre expérimental afin de permettre aux séniors (+ de 60 ans) rencontrant des difficultés pour se déplacer, domiciliés sur le territoire communal, de se rendre à Saint-Martin-du-Var, commune distance d'une dizaine de kilomètres.
Ce nouveau service sera assuré deux fois par semaine après inscription sous conditions des usagers auprès du secrétariat du C.C.A.S afin de satisfaire leurs démarches administratives, d'effectuer leurs courses ou d'honorer des rendez-vous, etc ...

Le trajet sera facturé par le C.C.A.S, pour un montant forfaitaire de 1.50 € pour chaque usager, pour un trajet simple ou aller-retour.

Horaires du service :

	Départ de Gilette	Retour de Martin-du-Var
mardi	10 h 00	12 h 00
jeudi	10 h 00	12 h 00

➢ Manifestations :

- Happy Hour – samedi 13 mai – 16 H (Horaire à confirmer)
- Vernissage – Association «Art, Culture et Traditions» - samedi 13 mai à 18 H
- Fête de la Saint-Pancrace – Dimanche 14 mai

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire
Patricia DEMAS

MAIRIE DE GILETTE (Alpes-Maritimes)